ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvrée. Télé. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue Louis Catrice

LES SALAIRES ET LE SYNDICAT DES BRASSERIES COOPERATIVES, VINS ET SPIRITUEUX

On nous communique :

Les administrateurs des Sociétés Coopératives de Brasseries et Liquoristeries de Roubaix Tourcoing et Environs d'une part et les Patrons Brasseurs et Liquoristes, d'autre part ; réunis en assemblée générale le lundi 24 décembre 1923,

Après avoir rappelé leurs précédentes déclarations, notamment les taux des salaires pratiqués : 154 fr. 20 pour les ouvriers d'intérieur et 170 fr. 20 pour les ouvriers d'extérieur, pour 48 heures de travail ;

Après avoir rappelé que les salaires ci-dessus représentent un coefficient de 5.01 sur les salaires de 1914 ;

Regrettent d'avoir à prendre acte de ce que les Sociétés Coopératives de Tourcoing : Le Tilleul, Le Progrès Avenir, L'Espérance et la Brasserie Patronale Lefebvre Dhalluin, ainsi que Varassen, ont accepté les revendications posées par les Syndicats Ouvriers, c'est-à-dire une augmentation de 10 fr. 80 par semaine.

Cette augmentation portera les salaires à : 65 fr. par semaine pour les ouvriers d'intérieur et 170 fr. par semaine pour les ouvriers d'extérieur.

Le coefficient, ainsi obtenu par les ouvriers est de 5.38.

Les Administrateurs des Sociétés Coopératives de Brasseries et Liquoristeries et les Patrons Brasseurs et Liquoristes se voient dans l'obligation de décliner toute responsabilité vis-à-vis de leurs actionnaires, pour tout ce qui a trait à l'augmentation du prix de la bière, vins et liqueurs et des frais généraux ; et déclarent devoir accepter, — contraints et forcés, — l'augmentaion demandée.

VOLE A L'USINE

Samedi, un tondeur de l'usine de la Compagnie Générale des Industriels Textiles, Gde ... Maurice Dewaele, 17 ans, domicilié à Ferres (Belgique), a été dépouillé par un inconnu de sa semaine, soit 116 francs, placée dans ses vêtements.

ARRESTATION

Dimanche, à 6 heures du matin, une ronde d'agents a arrêté Julien Deschamps et Jules ...lier, pour coups et rebellion.

Tous deux ont été déférés au Parquet.

LE LEGS BOUCHER DE PERTHES

DISTRIBUTION DES RECOMPENSES. — La distribution des récompenses du Legs Boucher de Perthes a eu lieu le Mardi 25 Décembre, à ... heures du matin, sous la présidence de M. ...er Sory, adjoint au maire, qui a ouvert la séance et prononcé une allocution.

M. Paul Nys a ensuite donné lecture du rapport qu'il avait été chargé de rédiger.

Mesdames, Messieurs,

Mes dévoués collègues de la Commission, m'ont, à l'unanimité, chargé de remplir les fonctions de rapporteur, par suite du décès de mon ami Jules Desplanque, je me permets, tout d'abord, de les remercier pour cette marque de sympathie dans l'accomplissement de cette délicate fonction.

Nous avons reçu cette année, onze demandes dont l'une dut être écartée, la postulante, étant dans sa 41e année, ne remplissant plus les conditions d'âge requises par le testateur.

Trois autres demandes ne furent pas retenues par la visite à domicile les postulantes, bien qu'excellemment notées, n'ayant pas, en réalité, d'acte de dévouement à leur actif.

Une visite à domicile eut lieu pour les sept autres postulantes et lorsque nous eûmes recueilli tous les éléments d'information, nous décidâmes le classement de deux candidates qui recevront chacune une demi-prime de 250 francs. Je vous énumère ci-après les mérites de ces deux candidates :

1. Mlle Delecluse Gabrielle-Jeanne, née à Roubaix, le 21 Octobre 1901, de nationalité française, est couturière à domicile ; elle habite avec son beau-père M. Coquant Désiré et ses quatre demi frères et sœurs, rue de l'Epeule, 83, Cour Blazin, 14.

Depuis la mort de sa mère, survenue le 10 Mars 1915, Mlle Delecluse infatigable s'occupe des soins du ménage, de la surveillance et de l'éducation des quatre enfants en vraie mère de famille et effectue, dans ses quelques moments de loisir, des travaux de couture à domicile.

Elle jouit de l'admiration des gens du quartier et les renseignements obtenus sur cette famille sont excellents à tous les points de vue.

Du reste, Mlle Delecluse Gabrielle a déjà obtenu en 1921, une médaille d'encouragement.

2. Mlle Wilfart Maria-Leonie-Albanie, née à Roubaix, le 8 Septembre 1901, est de nationalité française ; exerce régulièrement la profession de caoutchoutière, pour un salaire journalier de 12 fr. Elle habite avec ses parents rue Jules Guesde, 179 Cour Tonneau, 25. Sa famille se compose du père, ouvrier caoutchoutier ; de la mère ménagère et de 10 enfants, dont l'intéressée est l'aînée, le plus jeune n'ayant pas encore deux ans.

En dehors de son travail, Mlle Wilfart Maria aide sa mère dans les soins du ménage ; cette dernière étant atteinte d'un eczéma, depuis près de 2 ans, ne peut lessiver, ni mettre les mains à l'eau, c'est donc en presque totalité que Mlle Wilfart effectue ces travaux. Elle se dévoue pour toute sa famille qui jouit ainsi qu'elle-même, de l'estime de tous ceux qui les connaissent.

En terminant, permettez-moi, Mesdames et Messieurs d'émettre le vœu que pour les futures distributions, le nombre de demandes sera encore plus grand et qu'il nous sera ainsi permis de révéler des sacrifices ignorés car, dans une ville comme la nôtre, où l'industrie est si développée, il ne manque pas de personnes dévouées répondant aux conditions fixées dans son testament par M. Boucher de Crèvecœur de Perthes.

Quant aux concurrentes non primées cette année, nous les invitons à ne pas se décourager et à accroître leurs mérites pour que, dans l'avenir, elles puissent obtenir la récompense que nous n'avons pu, à notre grand regret, leur accorder cette fois-ci.

Comme du beurre !...
MARGARINE ASTRA
R. C. Yvetot. 185

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MUTUELLE DES ORPHELINS DES HOSPICES

L'assemblée générale annuelle de la société de secours mutuels des orphelins et orphelines des hospices, a eu lieu hier matin, à 10 h. 30, à l'Hospice de Barbieux, sous la présidence d'honneur de M. Charles Caron, secrétaire, Econome des hospices et la présidence active de M. Laurent Achille, entouré des membres de la Commission.

Le Président, après avoir souhaité la bienvenue à M. Caron remercie les nombreux sociétaires présents et donne la parole au secrétaire, M. Charles Chrétien, pour le développement de l'ordre du jour.

Après l'approbation du procès verbal précédent, le secrétaire fait l'historique de la Société depuis sa fondation. Il énumère les avantages successifs accordés aux sociétaires depuis 1921. Il conclut en assurant les mutualistes de tout le dévouement de la Commission ; il remercie les membres d'honneurs et bienfaiteurs et particulièrement M. Caron ainsi que la Commission administrative des Hospices qui ne cesse de s'intéresser à ses anciens pupilles, ses remerciements vont également à la supérieure et au personnel de l'Hospice de Barbieux.

M. Louis Lammens, trésorier donne le détail de la situation financière de la société, laquelle peut permettre des augmentations de secours. En effet, au cours d'une délibération de l'assemblée, il est décidé de porter l'indemnité de naissance à cent francs au lieu de cinquante, de même que l'indemnité journalière de maladie est portée à 4 francs au lieu de 2 fr. 50, sans toutefois toucher au taux de la cotisation.

Après la remise des cartes de pharmacie pour 1924, a lieu la fête de l'arbre de Noël. Grâce à l'appui généreux de quelques membres bienfaiteurs, une distribution de vêtements, jouets, comestibles est faite aux enfants des sociétaires, et cela à la joie des parents. Une tombola clôture la fête.

Avant de terminer, M. Caron tient à exprimer l'estime qu'il a pour les anciens qu'il a vu grandir et se diriger dans la vie. Il promet tout son appui pour obtenir en faveur de la mutuelle des subsides de l'Administration des Hospices.

LIGUE des DROITS DE L'HOMME de ROUBAIX

UN GRAND GALA. — Jeudi 27 Décembre 1923 aura lieu dans la Salle des Amicales Laïques, rue d'Alsace, 42.

Le Comité qui prend toutes dispositions pour donner à sa Grande Fête un attrait tout particulier, a le plaisir d'annoncer à ses ligueurs et aussi aux amis de la Ligue qui, nous n'en doutons pas, répondront à son appel qu'il a la bonne fortune de compter au nombre des artistes déjà nommés, la charmante chanteuse Mme Cendrès, du Casino Palace si appréciée du public roubaisien.

Des cartes d'entrée à 2 francs, seront vendues à l'entrée de la salle.

Les Ligueurs qui n'auront pas été touché par le collecteur, ceux qui, pour des raisons majeures ne peuvent conserver les cartes qui leur ont été envoyées sont priés d'en informer immédiatement le secrétaire général 67 bis, rue Pellart, qui règlera leur situation.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
— Téléphone 9-85 —

Une belle Fête laïque

Ce fut hier une journée inoubliable pour tous les cœurs vraiment laïques. A côté des petits enfants de nos écoles, au visage rayonnant de joie se trouvaient de nombreux parents, enchantés de sourire au milieu des éclats de la jeunesse. La fête, organisée par l'Association des Dames Charitables mérite tous nos éloges ; le programme était admirablement agencé et les attractions alternant avec les chants et les ballets ont déchaîné un véritable enthousiasme.

La Salle du Gymnase, aménagée avec goût, avait un air souriant avec ses deux jolis arbres de Noël aux lumières tricolores qui relevait l'éclat de la magnifique scène.

Le matin, une première séance récréative eut lieu pour les plus petits qui vinrent là applaudir tous les artistes, ainsi que les ballets des Sévignettes, qui firent le charme de tous les yeux. Un ballet des petites filles de nos écoles termina cette matinée et chaque enfant sortit de la salle avec un jouet et un calendrier souvenir offert par nos généreuses dames charitables.

Les Intimes, sous la direction de leur dévoué chef, M. Bebills, avaient agrémenté cette agréable matinée.

L'après-midi, la séance, réservée aux plus grands de nos écoliers, eut un succès extraordinaire.

M. le sénateur Dron ; M. Poot, inspecteur primaire ; M. et Mme Robbe ; MM. Brassard et Deltombe, adjoints au maire et de nombreux conseillers municipaux, etc., avaient tenu à relever par leur présence l'éclat de cette fête. Après une ouverture entraînante, par la Fraternelle, nos enfants s'égayèrent en écoutant les artistes.

La soirée s'acheva par une magnifique apothéose, tandis que la Fraternelle jouait la « Marseillaise », entonnée par des milliers de poitrines.

Le Personnel du Bureau des Ecoles et MM. les Instituteurs méritent nos félicitations ; les premiers pour le concours précieux qu'ils ont apporté à cette fête et les seconds par la surveillance sérieuse qu'ils ont exercée sur nos enfants.

Ce fut un précieux réconfort pour les parents des élèves de nos écoles et pour tous les amis et protecteurs de l'école laïque.

ACCIDENT D'AUTO

M. Verdegem Pierre, 36 ans, marchand des quatre-saisons, rue du Nord, passant rue de Gand, vers 18 h. 15, conduisant une voiture à bras, a été tamponné et reversé par une auto venant derrière lui.

L'auteur de l'accident s'est arrêté, est descendu de voiture, mais quand il a vu le blessé par terre, est remonté sur sa machine et est filé aussitôt sans s'occuper de la victime. Celle-ci a été relevée par des témoins qui ont pu voir que l'auto en question portait le numéro 2315-D. M. Verdegem se plaint de douleurs internes. Une enquête est ouverte par M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement.

LES COLLISIONS DE LA RUE

Deux collisions se sont produites hier, la première à 10 heures, à l'angle de la place Ch.-Roussel et de la rue Martine, entre une auto pilotée par M. Antoine Ségard, boulevard Gambetta, 84 et un cycliste, Lehoucq Marcel, 21 ans, militaire. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais la bicyclette est endommagée.

La seconde, à 16 h. 40, à la place de la Victoire, entre une auto pilotée par M. Jean Collin, rue Gonard, 4, à Lille-St-Maurice et une voiture de boucher. Seul, ce dernier véhicule a été endommagé.

M. Vigne, commissaire de police du 1er arrondisement, procède à des enquêtes.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

En son temps, nous avons relaté l'accident d'auto survenu le 28 octobre dernier, place du Calvaire, à M. Duquesne Noël, 41 ans, employé de commerce, rue du Dahomey 63. Sans pouvoir préciser les causes, celui-ci est décédé à son domicile, hier matin.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Les Ligueurs tourquennois qui désirent assister au « Noël laïque », donné au Foyer des Amicales laïques, rue d'Alsace, à Roubaix, peuvent retirer des cartes au siège de la section tourquennoise, Café de l'Isly, 27, rue de Tournai.

CHEZ LES « CRICK-SICKS »

La commission rappelle que la répétition générale, avec orchestre, a lieu mercredi à 8 heures, au Théâtre de Lille. Entrée par la conciergerie. Présence indispensable.

AU THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 27 Décembre, à 8 heures, COMTE DE LUXEMBOURG.

Samedi 29, à 8 heures, LES SALTIMBANQUES.

Dimanche 30, matinée à 3 heures et le soir à 8 heures, LES SALTIMBANQUES.

Lundi 31 à 8 heures, LES SALTIMBANQUES.

UGÉOL VOIES URINAIRES
BLENNORRAGIE, FILAMENTS, CYSTITES, PROSTATITES, etc.
entraîrement aux autres traitements, seul Ugéol, par sa nouvelle méthode ... garantit la guérison.
8 fr. Toutes Pharmacies ou à défaut 10.50 f° ...
G. LACROIX, 22, B. Sébastopol PARIS. R. C. ...

RONCQ

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Le 1er janvier étant un mardi, la Consultation des Nourrissons qui devait avoir lieu ce jour-là est reportée au jeudi 3 janvier.

CAISSE D'EPARGNE. — Pour permettre le règlement des comptes, la succursale sera fermée dimanche 30 décembre. Sont nommés : 1. Sous-caissier, M. Duthoit Paul, en remplacement de M. Decottignies F., démissionnaire ; 2. Administrateurs, MM. Debondues Paul, Lebrun Gaston, Pollet Jean et Charlet Paul.

LINSELLES

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Louis Lefebvre, cultivateur, ancien combattant. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui. Réunion à la maison mortuaire rue du Maréchal-Joffre, à 9 h. 40.

Les membres de l'Amicale des Anciens Combattants sont priés d'y assister. Rendez-vous à 9 h. 15, au siège, café du Grand Logis.

Les meilleures fritures se font à
l'huile de table des Bénédictins
officiellement adoptée par la ville de LILLE
pour les fritures de la SEMAINE du POISSON
L'Huile des Bénédictins
à SECLIN (Nord). L.R.C. 11.845, Lille

LILLE

Comice Agricole de l'Arrondissement de Lille

LA DISTRIBUTION des RECOMPENSES ET LE BANQUET ANNUEL

L'abondance des matières nous a obligés d'ajourner le compte rendu de ces importantes manifestations du Comice agricole.

Or donc, dimanche, à 11 heures, avait lieu à Lille, en la salle du Conservatoire, mise gracieusement à sa disposition par la municipalité, la réunion du Comice agricole de l'arrondissement et la distribution des primes et médailles accordées à la suite des concours de l'année 1923.

L'Harmonie municipale de La Madeleine prêtait bénévolement son concours.

Après un remarquable discours de M. Guilbaut, conseiller général, président du Comité, sur l'importance économique de l'œuvre agricole ; après le compte rendu des travaux du Comice en 1923, par M. Numa Rousse, secrétaire général, lecture fut donnée, par le même M. Numa Rousse, du palmarès du concours tenu à Haubourdin, les 23 et 24 septembre de cette année.

Le palmarès, dont nous avons fait connaître les résultats en leur temps, comportait seulement quelques modifications secondaires.

LE BANQUET

Aux places d'honneur du banquet, qui fut servi à la salle de l'Orphéon, rue de l'Orphéon, se retrouvèrent les principales personnalités du monde agricole : MM. Guilbaut ; Buche, directeur de l'Office agricole départemental ; Lescroart ; Merchier, secrétaire général des Agriculteurs du Nord ; Monsurrat, vétérinaire départemental ; Numa Rousse ; Vannieuderbèke, etc. Des invités de marque étaient présents ; MM. Cameau, secrétaire général de la Préfecture ; des Rotours, Vandame et Crespel, députés du Nord ; Bardou, adjoint au maire, représentant la municipalité ; Nicolle, président de la Société Industrielle, président du Comité Linier du Nord, et Robert Colette.

A l'heure des toasts, la parole revint — à tout seigneur tout honneur — à M. Guilbaut, président aussi sage que dévoué à sa tâche; Bardou, éminent érudit et fin lettré ; Vandame, le défenseur de la cause agricole ; Merchier, le pionnier éloquent de la liberté du commerce ; Nicolle, le porte-parole autorisé de la cause industrielle, soucieux de la soudure entre la production et les industries de transformation ; enfin, M. Cameau, l'éminent fonctionnaire, qui veille si assidûment au bien-être de ses administrés et au rendement de leurs efforts.

AU PARQUET

L'ACTE DE BANDITISME DE WAMBRECHIES

Le nommé Calmens, qui avait été arrêté à la suite de l'attentat commis sur les époux Saffe, a été confronté avec plusieurs témoins, qui ne l'ont point reconnu comme étant l'un des quatre individus aperçus le soir de la tentative de meurtre. Une décision concernant son cas sera prise prochainement.

VOL D'UN PORTEFEUILLE

Le sieur François Bru, arrêté dernièrement pour vol d'un portefeuille au préjudice de M. Guinet, rue Saint-André, a été interrogé hier, par M. Fontaine, juge d'instruction et a reconnu les faits qui lui sont reprochés.

PETITES NOUVELLES

UN ESCROC ARRETE A PARIS. — Le nommé Roger Poitevin, qui était recherché pour abus de confiance d'une somme de 1.600 francs au préjudice de la Fraternelle Capitalisation, rue d'Artois, à Lille, a été arrêté à Paris. Il sera prochainement ramené à Lille.

A QUI LE PIGEON ? — Un pigeon-voyageur bagué n. 96.090-1923 belge, s'est réfugié rue des Bonnes-Rappes, 2. Il a été déposé au siège de la Fédération colombophile, rue de Pas, où son propriétaire peut le réclamer.

UN GAMIN QUI PROMET. — Le jeune Gustave Debruyne, 12 ans 1/2, demeurant rue Jeanne-Hachette, 155, a fait l'objet d'un procès-verbal pour détournement de deux colis au préjudice de son patron, M. Lepot, rue de Tournai, 130.

MALADE SUR LA RUE. — Passant rue de la Vieille-Comédie, Mme Stonelo Marie, 30 ans, ménagère, rue d'Austerlitz, impasse Saint-Paul, 2, est tombée subitement malade. Après avoir reçu les soins d'un docteur, elle a été reconduite à son domicile.

LE SAC DE LA CAISSIERE. — Mlle Huet Suzanne, 23 ans, caissière, place Rihour, s'était rendue hier matin dans un café au n. 5 de ladite place. Elle commit l'imprudence de laisser son sac sur une table. Un filou profita d'un moment d'inattention pour s'emparer dudit sac qui contenait une somme de 100 francs et des papiers. Une enquête est ouverte.

L'AIMEE EST PARTIE... LE MAGOT AUSSI. — Le sieur Sioen Albert, 50 ans, tisseur, boulevard Victor-Hugo, 194, vivait maritalement depuis huit jours avec une petite amie, Madeleine Vandewalle, âgée de vingt printemps. En rentrant hier à son domicile, il constata que sa belle était partie en emportant toutes ses économies, se montant à la somme de 510 francs.

Non satisfait d'être ainsi mystifié, M. Sioen a déposé une plainte contre l'oiseau volage.

JAMBE CASSEE. — Emile Hertès, ouvrier, au service de M. Amelin, 161, boulevard de la Liberté, a fait hier une chute et a dû être transporté à l'hôpital de la Charité, où le docteur a constaté une fracture du fémur.

J'AI DU BON TABAC. — Un gendarme passait hier matin rue Gambetta, à côté de Lorig Jean, 30 ans, originaire de Toulouse, qui portait sur lui plusieurs kilos de tabac à priser de contrebande.

Ça sentait la ...prise, tant et si bien, que le flair du gendarme ne s'y trompa point. Lorig a été mis en état d'arrestation.

UN RAT D'EGLISE. — Pendant que Mme Gros, 65 ans, 40, rue Jacquemars-Giélée, entrée à l'Eglise du Sacré-Cœur, était au confessionnal, hier soir vers 19 heures, son sac contenant une somme d'environ 100 francs et des pièces d'identité et laissé sur une chaise, a disparu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

INFRACTION A LA LOI SUR LES PIGEONS VOYAGEURS. — Auguste Personnel, 45 ans, cantonnier, 222, rue des Postes, à Lille ; Florimond Crombez, 39 ans, rue de la Baignerie à Lille ; Alfred Jonniaux, 36 ans, 144, rue Gambetta, à Fâches-Thumesnil et Oscar Dervaux, 53 ans, rue Bernard, à Lille, sont condamnés chacun à 50 francs d'amende pour avoir omis de faire à la Mairie, la déclaration prévue par l'article 2 de la loi du 22 juillet 1896.

EXPULSION. — 8 jours de prison à Jean Thomas, 39 ans, journalier à Roubaix, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 2 mois de prison à Louis Michaux, 46 ans, homme de peine à Tournai, aggravé par une contravention de fraude en douane (introduction de 38 kilos de tabac haché) qui lui vaut une amende complémentaire de 1.170 fr.

UN MARI BRUTAL. — 100 francs d'amende à Coustenoble Fernand, 51 ans, journalier, demeurant à Marcq-en-Barœul, pour coups sur sa femme.

GRIVELERIE. — Emérance Dostal, 24 ans, soigneuse, domiciliée à Dottignies (Belgique), qui se faisait héberger gratuitement dans différents établissements de Roubaix, écope deux mois de prison.

VOL. — Le tribunal condamne à 2 mois de prison, Eugénie Dumetz, femme Champion, 61 ans, demeurant 39, rue d'Iéna, pour vol d'une paire de bottines à l'étalage de M. Mielez, 58, rue d'Austerlitz.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE. — Le 25 octobre, au croisement de la rue de Lille et de la rue du Moulin à La Madeleine, le chauffeur Paul Denœux, 23 ans, au service de M. Frémeaux, tanneur à Marcq-en-Barœul renversait avec son auto le cycliste Cyrille Syssaux, 83 bis, rue de Marquette à La Madeleine qui, fort heureusement ne fut que légèrement blessé, mais son vélo fut complètement broyé.

Le tribunal inflige au chauffeur Denœux, 100 fr. d'amende et accorde à la partie civile 1.500 fr. à titre de dommages-intérêts.

Aspirine c'est bien, Métaspirine c'est mieux

DOUAI

VOL DE CHARBON A LA GARE

Emile Guénez, journalier, rue des Fripiers, surpris la nuit dernière rue du Clocher-Saint-Pierre, par des agents de ronde, avec un sac de charbon, fut amené au commissariat. Interrogé sur la provenance de ce sac, Guénez avoua qu'il l'avait volé à la gare annexe. On croit que cet individu est l'auteur d'autres vols commis au chemin de fer. Procès-verbal a été dressé à sa charge.

AUTO CONTRE CYCLISTE

M. Pierre Seet, 34 ans, perceur, demeurant chemin des Pompes, revenait hier soir à bicyclette, lorsqu'en traversant la place d'Haubersart, il fut renversé par l'auto de M. Zambrick, banquier polonais, rue d'Aniche. Le cycliste réussit à se jeter sur le côté et à éviter une blessure grave, mais sa machine est hors d'usage.

UN VAGABOND

Les gendarmes en tournée, rue de Béthune, ont rencontré un vagabond, Joseph Pacholak, 2 ans, sujet polonais, qu'ils ont mis en état d'arrestation.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

BEUVRY-LES-ORCHIES

SUICIDE. — M. Emile Leignel, âgé de 58 ans, cantonnier auxiliaire, domicilié route départementale, à Beuvry, souffrait depuis quelque temps de violents transports au cerveau, il était devenu sombre et neurasthénique.

Malgré la surveillance dont il était l'objet de la part de sa famille, M. Leignel réussit à quitter son domicile de bonne heure le matin sans attirer l'attention. Une heure après, ses parents se mettaient à sa recherche et ils ne tardaient pas à le retrouver, flottant entre deux eaux dans un étang situé sur le chemin de Coquerie.

Le cadavre du pauvre cantonnier a été ramené chez lui.

VOL DE NUMERAIRE. — Mlle Yvonne Béraud, dont les parents habitent un baraquement du hameau du « Lapin », avait laissé dans la poche de son manteau, à la faïencerie, un portemonnaie renfermant 72 francs. Lorsqu'elle reçut son vêtement, elle constata que l'argent avait disparu. Un jeune ouvrier, Eugène C..., soupçonné de ce vol, a protesté de son innocence.

VALENCIENNES

La DISPARITION de DEUX ECOLIERES

Nous avons relaté hier la disparition de deux jeunes écolières de Denain.

Voici le signalement des jeunes filles que l'on croit avoir pris le train pour Paris.

Marie Bertaux, née en 1909, taille 1 m. 52, cheveux châtain clair, frisés ; figure ovale. Vêtue d'un manteau vert foncé avec soutaches vertes ; robe bleu canard ; chapeau en velours noir avec couleur orange ; souliers genre Molière vernis noir avec bride ; bas noir. Elle porte une fourrure en renard gris de Virginie.

Denise-Céline Calonne née en 1909. Forte corpulence ; taille 1 m. 50 ; blonde, cheveux très longs, en natte tressée, sur le dos. Costume tailleur gris, manteau bleu marine, coiffée d'un chapeau velours noir ; chaussée de hautes bottes noires. Petite fourrure grise.

Au moment de leur départ, chacune avait une serviette d'écolière en cuir fauve.

UNE CHUTE DE CINQ METRES

Par suite d'un faux mouvement, Maurice Nourrisson, 18 ans, plafonneur, 55, rue Delsaux, occupé à la réfection de l'Hippodrome, a fait une chute de cinq mètres sur la chaussée.

Le malheureux qui se plaignait de vives douleurs internes fut transporté à l'estaminet Bara où le docteur Lepore qui lui prodigua ses soins constata qu'il portait de multiples contusions à la face et sur diverses parties du corps.

UNE AUTOMOBILE DANS UNE SALLE DE BAL

Les danseuses et danseurs qui, la nuit dernière vers 2 heures, se trouvaient à « Robinson », rue Baudin l'Edifieur, ont été mis en émoi par les exploits de deux jeunes gens, G... M... et A... H..., qui, avec leur automobile pénétrèrent au milieu d'un « shimmy » dans la salle du bal.

La foule voulut donner à ces « fils à papa » la leçon qu'ils méritaient ; mais les automobilistes quittèrent en pleine vitesse la salle. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu d'accident.

Une enquête sérieuse et des poursuites s'imposent contre ces fauteurs de désordre.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

UNE BIZARRE HISTOIRE D'AGRESSION NOCTURNE A HERIN

Sur plainte de M. Fortuné Tassin, marchand d'étoffes, près de la gare, à Hérin, la gendarmerie vient de procéder à une enquête contre trois individus à qui on reproche les faits suivants :

Vers 17 h. 15, M. Tassin revenait avec sa voiture de Prouvy-Thiant. Arrivé lieudit « Riguette », il vit arriver trois individus devant son attelage ; l'un d'eux ayant saisi le cheval par la bride, les deux autres lui demandèrent aussitôt : « La bourse ou la vie ? »

M. Tassin ne perdit pas son sang-froid. Il descendit de sa voiture et empoigna à la gorge l'individu qui tenait la tête du cheval ; il le jeta ensuite dans le fossé attenant à la route. Ses camarades prirent aussitôt la fuite.

Les gendarmes, prévenus immédiatement par Mme Tassin se rendirent sur les lieux, accompagnés du marchand d'étoffes.

Au cabaret Muguet, ils trouvèrent un individu qui séchait ses vêtements mouillés. M. Tassin reconnut aussitôt l'individu qu'il avait jeté à l'eau. C'est un sieur Ernest Monory, 41 ans, domestique de ferme, chez M. Fety, à la ferme d'Hurtebise.

Interrogé, le domestique affirma que M. Tassin avait été l'objet d'une hallucination, qu'il était seul lorsqu'il aborda la voiture et qu'il demanda simplement son chemin pour rentrer à la ferme.

Des témoins, de leur côté, qui avaient vu Monory lorsque le soir tombait, déclarèrent qu'il était bien seul.

Conduit au Parquet, mardi matin, Monory renouvela ses déclarations et aucun délit n'ayant pu être relevé contre lui, il fut laissé en liberté. L'enquête se poursuit.

VIEUX-CONDE

UN CADAVRE DANS UN FOSSE

Dimanche matin, on a retrouvé dans un fossé longeant la rue de la Chaussette, mitoyenne entre Condé et Vieux-Condé, le cadavre d'un septuagénaire, le sieur Louis-Léon Cataert, né à Paris, le 10 décembre 1854.

Celui-ci avait quitté, la veille, le domicile de sa fille, avec laquelle il demeurait.

On croit que Cataert étant ivre, sera tombé dans le fossé et mourut des suites d'une congestion.

Le vieillard était veuf.

DOUCEURS DE L'AMOUR CONJUGAL. — Depuis huit mois la femme Carpriaux, née Palmyre Christin, 43 ans, journalière, rue du Colonel Denfert, a quitté son mari Dominique, 53 ans, qui se livrait à la boisson et ne travaillait jamais.

Samedi, à la sortie des établissements Dervaux, Carpriaux demanda à sa femme de reprendre la vie conjugale. Sur le refus de cette dernière, il lui dit : « Je te tuerai... »

La gendarmerie saisie des faits a ouvert une enquête.

MILLONFOSSE

INGENIEUSE ESCROC. — Sans argent, Adèle Flamme, femme Delacroix, 25 ans, ménagère, à Hasnon, 2, Place Grand Bray, se rendit dans des différentes maisons où elle plaça des billets de loterie à un franc chacun.

Le gros lot était un mouton. Les gendarmes ayant eu vent de l'affaire interrogèrent la femme Delacroix qui déclara, que dépourvue d'argent elle ne pouvait subvenir à ses besoins. Quant au « mouton » il n'a jamais figuré que dans son imagination.

Elle a été l'objet d'un procès-verbal.

CRESPIN

ET LE VISA ?... — Un sujet Suisse, Charles Regazzoni, 25 ans, plâtrier, qui a omis de faire viser sa feuille d'immatriculation d'étranger a été gratifié d'un procès-verbal.

ONNAING

C'EST LA LOI... — Un plafonneur, Antoine Nordak, rue de Vicq, avait omis de faire viser sa feuille d'immatriculation d'étranger. Cela lui a valu un procès-verbal.

DERNIERE HEURE

La tragique randonnée du « Dixmude »

Chaque heure qui passe ajoute à l'effroyable angoisse

Paris, 25. — Le Ministre de la Marine publie le communiqué suivant, 19 heures :

Les nouvelles parvenues au département de la Marine dans l'après-midi du 25 décembre tendent à augmenter l'incertitude sur la position du « Dixmude ».

D'une enquête faite sur place à Sfax et à Gabès par le commandant des forces légères envoyé au secours du « Dixmude », à bord du « Lansquenet », il résulte que :

1. Que des renseignements concordants et reconnus exacts par le commandant du « Lansquenet » confirment que des lumières en l'air qui pourraient être celles du « Dixmude » auraient été vues entre 18 et 19 h. Locales le 28 et dans les mêmes régions à la fois par trois observateurs entre la Skira et Gabès et par le poste de Médenine.

2. Que, d'après ces mêmes observateurs, les lumières aperçues après s'être dirigées vers l'Est, c'est-à-dire vers la mer, auraient rebroussé chemin se dirigeant vers l'ouest pour disparaître vers la chaîne montagneuse à l'ouest de Médenine.

3. Toutefois, comme il régnait à ce moment un très fort vent d'ouest qui rendait difficile à un dirigeable de remonter contre le vent ; on peut douter que les lumières aperçues proviennent réellement du « Dixmude ».

De plus comme la coque du dirigeable n'a été vue à aucun moment, le commandant du « Lansquenet » estime qu'il n'est pas possible d'assurer d'après ces renseignements que le « Dixmude » était réellement dans le Sud Tunisien le 23 décembre.

4. Enfin d'après l'enquête du commandant du « Lansquenet », le télégramme de Fort Flatters transmis à Bizerte par Alger le 23 décembre à 12 h. 45 et le télégramme de Sfax annonçant tous deux que le « Dixmude » paraissant avarié était entraîné vers la mer, aurait pour origine un renseignement inexact.

Il résulte de cet ensemble de constatations et de l'absence de nouvelles qui doit tenir pour partie à la difficulté et à la lenteur des communications, que la plus grande incertitude règne sur la situation actuelle du « Dixmude ».

LE DIRIGEABLE AURAIT ETE VU DANS LA REGION DE MEDENINE

Toulon, 25. — L'autorité maritime de Bizerte signale que d'après des renseignements recueillis à Sfax et à Gabès, le « Dixmude » se serait trouvé cet après-midi dans la région montagneuse de Médenine.

Les reconnaissances terrestres et maritimes continuent avec le concours de la division d'occupation de Tunisie et des bâtiments légers de l'arrondissement Algérie-Tunisien.

Vers 17 heures, un radiotélégramme a confirmé au port de Bizerte que les lumières des phares du « Dixmude » ont été vues à 20 heures et à 22 heures, la nuit dernière à Kairouan et à Kebili.

Le vice-amiral Dumesnil, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée et le vice-amiral Lanxade, préfet maritime, prennent des dispositions dans l'éventualité du retour du « Dixmude ».

Toutes les flottilles de torpilleurs de l'escadre et de l'arrondissement sont sous pression et prêtes à appareiller au premier signal.

BIZERTE APPELLE PAR T. S. F. LE VAISSEAU AERIEN FANTOME

Toulon, 25. — Le poste de radiotélégraphie du Morillon a intercepté, à 18 h. 06, le radiotélégramme suivant adressé au « Dixmude » par le poste de Bizerte :

Ici Bizerte, faites signaux optiques par trois fusées.

Il ne faut pas conclure de ce radiotélégramme que le « Dixmude » aurait été aperçu par Bizerte. Il s'agit vraisemblablement d'un radiotélégramme que le poste de Bizerte a émis par précaution pour le cas peu vraisemblable où le « Dixmude » serait revenu vers le Nord, mais rien jusqu'ici n'a confirmé ce retour.

UN COMPLOT COMMUNISTE EST EVENTE EN ESPAGNE

Madrid, 25. — Un communiqué de la direction générale de la Sûreté confirme la découverte d'un complot qui devait déclancher le 28 décembre un mouvement révolutionnaire communiste, simultanément en Espagne et au Portugal.

Plusieurs arrestations ont été opérées dans les milieux communistes.

CAMBRAI

LES ACCIDENTS DE LA RUE

Une excavation assez profonde s'est soudainement produite place d'Armes, près du baraquement Lussigny ; l'attelage conduit par M. Coquelle, cocher au service du Comptoir d'Alimentation, arrivait juste à cet endroit quand l'excavation se produisit, et l'un des deux chevaux eut les pieds de devant pris dans l'éboulement, se faisant ainsi de graves blessures aux genoux. Par les soins de la voirie, l'animal fut dégagé et le trou comblé.

COLLISION D'AUTOS

Au coin des rues Saint-Georges et du Petit-Séminaire, deux autos, l'une appartenant à l'entreprise Flanchard, rue de Péronne, l'autre à la brasserie Millet, de Masnières, se sont heurtées et quelque peu abîmées. Légers dégâts et pas d'accident de personne à déplorer.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

LIEVIN

DEUX BARAQUEMENTS INCENDIES

Lundi soir, à dix heures, un incendie a eu lieu rue Germain Delbecque, de la Plaine, qui a détruit deux baraquements. Ces baraquements étaient occupés par M. Legrand, coiffeur, et par M. Saudemont Jules, cabaretier et entrepreneur de transports. Des deux baraquements il ne reste absolument rien. La police enquête sur les causes de l'incendie, que l'on ne connaît pas encore exactement.

Les dégâts sont évalués, pour les deux baraquements, à environ 60.000 francs.

EN BELGIQUE

MENIN

DISTINCTION. — MM. Malfait Julien, ex-soldat au 3e Régiment de Chasseurs à pied et Demeulenaere Charles, ancien militaire du 7e Régiment de Ligne, domiciliés à Menin, viennent d'obtenir du Ministère de la Défense Nationale, le premier, la Croix de guerre avec palme; le second, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II et la Croix de guerre.

CONSEIL COMMUNAL. — Le vendredi 28 décembre, à 19 heures, le Conseil communal se réunira à l'Hôtel de Ville.

UN VAGABOND. — Le sieur Drey Leinard, 70 ans, domicilié à Ardoye, a été arrêté par la police, pour vagabondage. M. le juge de paix l'a condamné à 28 mois d'internement au dépôt de Merplas, où il a été dirigé par les soins de la gendarmerie.

COURTRAI

RIXE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — La police a dressé procès-verbal contre les sieurs Vansteenkiste Aloïs, domicilié à Hende, rue de la Céruse, et Dejonghe Gaston, demeurant dans la même commune, lesquels se portaient réciproquement des coups sur la voie publique, dans la soirée, rue de Sweveghem.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI MERCREDI

Nouveau Théâtre, Relâche. — Demain, jeudi, « La Fille du Régiment » ; Vendredi : Concert Dupuis.
Théâtre Provisoire, Relâche.
Hippodrome-Théâtre, à 20 h. 45, « Capoulade de Marseille ».
Variétés, à 20 h. 30, « l'Ange du Trottoir ».
Alhambra, à 20 h. 30, « Alain, sa mère et sa maîtresse ».
Omnia, à 15 h. 30 et à 20 h. 30, l'Enfant-Roi.
Théâtre de l'Union, à 20 h. « l'Espionne » et Zéphir, l'extraordinaire comique.
Printania, à 15 et à 20 h., le Gamin de Paris.
Casino, à 15 h. 30 et à 20 h. 30, Robin des Bois.
Hall du « Réveil du Nord », à 18 h. 30, radio-concert.

VARIETES
CE SOIR, A HUIT HEURES ET DEMIE
L'ANGE DU TROTTOIR
le plus grand succès réaliste de l'époque
De l'amour ! du rire ! et des larmes !
IMMENSE SUCCES
Location à partir de 11 h. du matin
— Téléphone 37-08 —
R. C. ...